



## probleme avec des travaux

Par **ludovic54**, le **03/01/2013** à **14:17**

Bonjour,

voila nous avons signer un devis avec une société pour le bardage extérieur en Juillet 2012. les travaux on commencer la Première semaine de décembre, été prévu pour environs 15 jours, hors cela fais 1 mois et les travaux ne sont toujours pas terminer, nous avons l'echaffaudage devant les fenêtres, il ne préviennent pas lorsqu'il ne viennent, cela fais 15jours qui m'ont installé la laine de verre pour l'isolation extérieur, mais non rien mis dessus pour la protéger!!!!

ais-je des recours fasse à ce genre de désagrément, je souhaite leurs demander un dédommagement financier suite a tous les problème que nous avons!!!  
en ais-je le droit???

cordialement

APTEL Ludovic

Par **damlot**, le **08/01/2013** à **16:53**

Bonjour,

Le délai d'intervention de 15 jours que vous évoquez était-il mentionné sur le devis ou sur un quelconque document écrit de l'entrepreneur ?

Si oui : alors il peut être condamné pour le retard d'exécution (sauf s'il justifie d'un motif légitime tel que les intempéries)

Si non : alors, c'est plus compliqué, car il n'est pas tenu à un délai particulier. Il est fait référence, dans ce cas, à la notion de "délai raisonnable", mais c'est forcément plus flou ... (toutefois ce n'est pas impossible).